
**STAGE CONFÉDÉRAL POLITIQUES DE L'EMPLOI
INSTITUT DU TRAVAIL DE STRASBOURG
DU 10 AU 15 MARS 2024**

Chères et chers camarades,

Afin d'apporter à nos militants syndicaux une vision globale, pratique, et juridique des politiques de l'emploi, le secteur de l'Emploi et des Retraites de la Confédération organise une session sur la thématique des Politiques de l'emploi à l'**Institut du Travail de Strasbourg du 10 au 15 mars 2024**.

Cette semaine s'articulera autour de deux éléments :

- l'information : interventions d'universitaires et d'experts, constitution d'une base documentaire, outils d'analyse et grilles de lecture ;
- la réflexion commune et les échanges, notamment via des travaux de groupe sur les thèmes de travail.

Le programme définitif sera adressé ultérieurement aux participant(e)s.

Vous trouverez, en pièce jointe, une fiche d'inscription à retourner par mail avant le **10 février 2024** aux adresses suivantes : mbeaugas@force-ouvriere.fr et afabert@force-ouvriere.fr.

À noter :

- *Les candidatures doivent obligatoirement être validées par l'Union départementale ou par la Fédération.*
- *La capacité d'accueil de l'IDT étant limitée, nous attirons votre attention sur le fait que les désistements de dernière minute empêchent la participation d'autres camarades, et peuvent même entraîner l'annulation de la session.*
- *Les camarades n'ayant jamais assisté à ce stage seront inscrits prioritairement*
- *Les agents à statut public et les retraités sont éligibles à cette formation s'ils sont amenés à intervenir en faveur des salariés du privé.*

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Amitiés syndicales.

Michel BEAUGAS
Secrétaire confédéral

Frédéric SOUILLOT
Secrétaire général

Annexe 1 – Fiche d'inscription

Annexe 2 – Modèle d'autorisation d'absence



Demande d'inscription au stage
Politiques de l'emploi

Du : 10 mars 2024

au : 15 mars 2024

A : Strasbourg

Toutes les informations doivent être portées dans le questionnaire, sinon la demande sera retournée. Ce document doit être transmis à l'Union départementale et ou à la Fédération signé et daté obligatoirement par le demandeur et par le Secrétaire du syndicat.

En remplissant et retournant le formulaire, j'accepte de participer à ce stage en présentiel à l'IDT Strasbourg, toutefois j'accepte également que ce stage puisse basculer en distanciel en fonction de l'évolution des conditions sanitaires.

Session portant sur :

« Politiques de l'emploi »
à l'Institut du Travail de Strasbourg

ADRESSE DU STAGIAIRE

NOM : Prénom :

Adresse précise :

Code Postal : Ville :

Téléphone personnel :

Date d'adhésion à FO :

Union départementale :

Fédération :

Adresse E-mail :

**A retourner à l'UD
2 mois avant le début
du stage**

NOM ET ADRESSE DE L'EMPLOYEUR

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone professionnel :

Nombre de salariés dans l'entreprise :

Secteur : Public Privé

Fonctions Syndicales :

Secrétaire de syndicat ou de section syndicale	<input type="text"/>
depuis le <input type="text"/>	<input type="text"/>
Trésorier de syndicat ou de section syndicale	<input type="text"/>
depuis le <input type="text"/>	<input type="text"/>
Membre du bureau du syndicat	<input type="text"/>
Membre du bureau ou de la C.E. de la Fédération de l'U.D. ou de l'UL.....	<input type="text"/>
Délégué syndical	<input type="text"/>
Représentant syndical au comité d'entreprise	<input type="text"/>
Représentant syndical au comité central d'entreprise.	<input type="text"/>
Représentant syndical au CHS-CT	<input type="text"/>
depuis le <input type="text"/>	<input type="text"/>
Défenseur devant les prud'hommes	<input type="text"/>
Conseiller du salarié	<input type="text"/>
Membre du comité technique paritaire	<input type="text"/>

Fonctions électorales :

Délégué du personnel	<input type="text"/>
depuis le <input type="text"/>	<input type="text"/>
Membre du C.E.....	<input type="text"/>
depuis le <input type="text"/>	<input type="text"/>
Membre du comité central d'entreprise ...	<input type="text"/>
Membre du CHS-CT	<input type="text"/>
depuis le <input type="text"/>	<input type="text"/>
Membre du CAP.....	<input type="text"/>
Membre du CTP	<input type="text"/>
Conseiller prud'homme	<input type="text"/>
Section prud'homale :	<input type="text"/>

Autres :

As-tu déjà participé à des stages ? oui non

si oui, précise le ou les stages que tu as déjà effectué(s) :

•	Année :
•	Année :
•	Année :
•	Année :

ACCORDS

	Date	Signature ou cachet obligatoire pour U.D. et ou fédération
Stagiaire		
Syndicat		
U.D. et/ou Fédération		

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIÈRE. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans et sont destinées à la direction de Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIÈRE ainsi que transférées à l'IDT de Strasbourg afin de pouvoir procéder au mieux à votre convocation au stage. Conformément à la loi « informatique et libertés » et au règlement général sur la protection des données, vous pourrez faire valoir votre droit d'accès aux données vous concernant, les faire rectifier ou demander la limitation de leur traitement en contactant le Délégué à la Protection des Données (DPD) de la Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIÈRE par mail à l'adresse suivante : dpo@force-ouvriere.fr

Nom Prénom du stagiaire
Adresse
.....
.....

Employeur
Adresse
.....
.....

Ville, le

Objet : Demande d'autorisation d'absence

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander une autorisation d'absence pour la période du 10/03/2024 au 15/03/2024 afin de me permettre de suivre une formation dans le cadre de l'article L 2145-1 du code du travail¹ au sein de l'Institut du Travail de Strasbourg.

Dans cette attente, recevez, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

¹ L'ordonnance 2017-1386 du 22 septembre dans son article 6 (JO du 23 septembre 2017) a modifié les règles régissant jusqu'alors les pertes de salaire dans le cadre du Congé de Formation Economique, Sociale et Syndicale. Ainsi, l'article L.2145-6 alinéa 1 est rédigé comme suit :
« Le salarié bénéficiant du congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale a **droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération** ».